

**COMMUNE DE PERS-JUSSY**

**1825 route de Reignier**

**74930 PERS-JUSSY**

**Tél. 04.50.94.40.79 / Fax : 04.50.94.47.64 / Mail : mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30.07.2015**

**Etaient présents** : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Béatrice COLLOUD, Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Christine PEILLEX, Béatrice VILLETTE et Messieurs Michel CRITIN, David DE VITO et Franck VIGNE excusés.

Madame Christel LAVOREL a été nommée secrétaire.

-----

**Le Conseil Municipal** :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 25/06/2015.
- Ecoute Madame Anne-Lorie CHARON qui fait une présentation du diagnostic de la mutualisation des ressources à mettre en œuvre dans le cadre de la Communauté de Communes.
- Vote les subventions communales 2015 :
  - 850 € - Association des Parents d'Elèves
  - 600 € - Ass. Sportive et Culturelle - Ecole de Pers-Jussy
  - 1 100 € - Cantine scolaire
  - 850 € - Bibliothèque Municipale
  - 200 € - A.I.P.E. (Comité Parents d'Elèves Collège de Reignier)
  - 200 € - F.C.P.E. (Conseil Local Collège de Reignier)
  - 100 € - Foyer Coopératif du Collège de Reignier
  - 100 € - Pages ouvertes
  - 100 € - Délégation cantonale des écoles
  - 280 € - Banque alimentaire
  - 150 € - AFM (myopathie)
  - 150 € - ALBEC (Enfants cancéreux)
  - 150 € - Alzheimer 74
  - 150 € - Arc-en-ciel (rêve d'enfants malades)
  - 150 € - Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein
  - 400 € - AFTC 74 (Traumatisés crâniens)
  - 250 € - Donneurs de sang
  - 250 € - Nous Aussi
  - 250 € - Comité du Souvenir Français
  - 450 € - Croix Rouge
  - 100 € - Jeunes Sapeurs Pompiers (La Roche)
  - 250 € - Handi Festif (Reignier)
  - 200 € - La Prévention Routière
  - 100 € - Ligue contre le cancer
  - 100 € - AFSEP (sclérosés en plaques)
  - 250 € - Ass. Nationale de Soutien aux Missions Français en Inde du Sud et Madagascar
  - 100 € - Association REGAR
  - 100 € - Radio Perrine
  - 1 479 € - Aide à Domicile en Milieu Rural
  - 500 € - PERS'Pectives
  - 850 € - Union Sportive de Pers-Jussy
  - 850 € - Ski-club
  - 850 € - Pers-Jussy Vélo
  - 2 000 € - Ecole de musique
  - 200 € - Chorale Arc-en-Ciel
  - 200 € - Les Amis de Pers-Jussy
  - 200 € - La Persjussienne

- Prend connaissance du montant du FPIC (Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales) d'un montant de 26 849 €. Le budget primitif 2015 prévoyant un montant de 24 000 €, le crédit ouvert étant insuffisant, il y a lieu d'effectuer les virements suivants :

Fonctionnement - Dépenses :

Cpte 73925 : FPIC, augmentation des crédits pour 2 849 €.

Cpte 022 : dépenses imprévues, diminution pour un montant de 2 849 €.

- Valide le Projet Educatif lié à l'accueil du périscolaire et de loisirs suite à la municipalisation de ces activités ainsi que les tarifs ci-dessous :

### **Droit d'inscription**

15 € par enfant pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs.

### **Accueil de loisirs**

- Les mercredis (par enfant)

Quotient familial	<500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2200	>2201
<b>Après-midi dès 11h30 Repas et goûter inclus</b>	10€	13€	16€	18.50€	20.50€
<b>Après-midi dès 13h30 Goûter inclus</b>	6€	8€	10€	12€	14€

- Les vacances scolaires (par enfant)

Quotient familial	<500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2200	>2201
<b>Journée Commune /hors commune</b>	12/18€	16/22€	21/27€	26/32€	30/36€
<b>Semaine Commune /hors commune</b>	48/72€	64/90€	90/116€	108/136€	126/160€

### **Accueil périscolaire (garderie) du matin et du soir par enfant**

	QF <500	De 501 à 1000	De 1001 à 1500	De 1501 à 2200	2201>
<b>Matin (de 7h à 8h20)</b>	2.10€	2.30€	2.50€	2.60€	2.80€
<b>De 16h30 à 17h30 + goûter</b>	2.10€	2.30€	2.50€	2.60€	2.80€
<b>De 16h30 à 18h30 + goûter</b>	3.30€	3.60€	4.00€	4.20€	4.50€

- Décide que le prestataire pour les repas du centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) sera la société Leztroy Restauration.
- Après étude de trois devis, accepte d'attribuer les travaux suivants :

Désignation des travaux	Nom de l'entreprise	Montant HT
Réseaux d'eaux pluviales à Crédoz	Décarroux TP	8 840,00 €
Réhabilitation du foncier après démolition des courts de tennis (terre végétale en option pour 7 500 €)	Décarroux TP	15 025,00 €
Peinture au bureau d'accueil du secrétariat de la mairie	Faivre Peinture	4 811,16 €
Travaux de menuiseries extérieures à la maternelle	Faivre Peinture	3 049,28 €
Nettoyage annuel des vitres dans les bâtiments des écoles, de la salle communale et mairie	ASD Nettoyage	2 610,00 €

- Accepte les nouveaux statuts du Syndicat des Rocailles et de Bellecombe afin d'autoriser la commune de Bogève à adhérer aux compétences assainissement collectif et non collectif du syndicat.
- Décide d'engager pour une période d'un mois, du 3 août au 4 septembre 2015, un employé pour compléter le service de la voirie pendant les congés d'été.
- Est informé de l'ouverture officielle de la micro-crèche début juin, après signature du bail le 27 mai 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux baux du cabinet infirmier et du logement suite à la reprise de l'activité par une nouvelle infirmière libérale.
- Ecoute Patrice DOMPMARTIN, adjoint à la voirie, qui présente les lieux des futurs points de collecte des ordures ménagères après mise en place des containers semi-enterrés, posés par la Communauté de Communes.  
1er point de collecte à compter de la fin de l'année : parking salle communale, stade des Fins, Fruitière du Marais, CCA, parking de la Poste et la Grangette.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 24 septembre 2015 à 19h30.